RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

Filière Batteries

ecosystem
recycler c'est protéger

À compter du 18 août 2025, tous les metteurs sur le marché de batteries seront concernés par les obligations de la REP Batteries.

C'est en effet la date d'entrée en vigueur du nouvel agrément batteries, issu du règlement européen publié en juillet 2023.

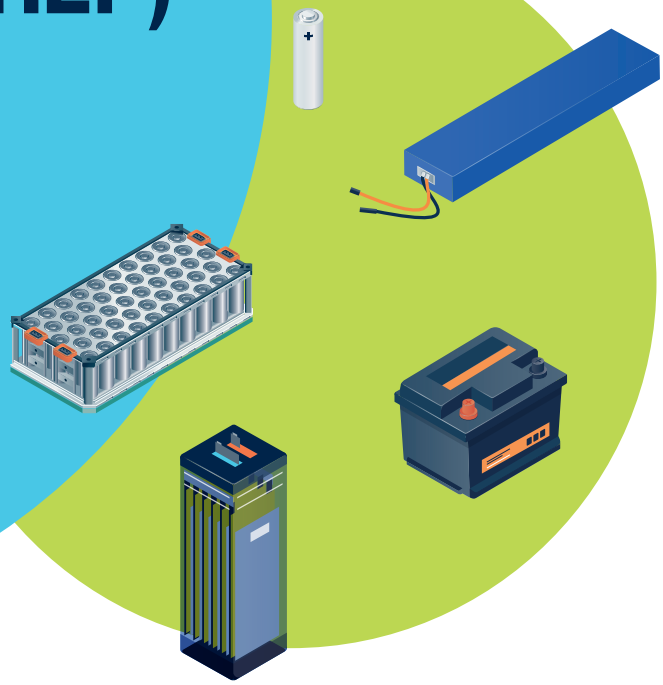

ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LES OBLIGATIONS DE LA REP BATTERIES ?

Le statut de Producteur (ou metteur sur le marché) est défini par le code de l'environnement.
Il désigne **toute entreprise qui fabrique, importe ou distribue (y compris via une place de marché) des batteries** à des clients particuliers ou professionnels en France.

SUIVEZ LE GUIDE !

Vendez-vous des batteries en France ?
(qu'elles soient vendues seules ou incorporées dans un appareil)

- oui → **Fabriquez-vous la batterie vous-même ?**
  - oui → **Vous êtes metteur sur le marché** = vous avez le **statut de Producteur**
  - non ↓
- non → **Achetez-vous la batterie à l'étranger ?**
  - oui → **Vous êtes metteur sur le marché** = vous avez le **statut de Producteur**
  - non (Chez un fournisseur français) ↓
- non → **Vous n'êtes pas metteur sur le marché**

Consultez la liste des obligations que vous devez respecter sur www.pro.ecosystem.eco ou en scannant ce QR code.

Ou contactez-nous, on vous expliquera tout !

Sources règlementaires : Règlement européen « Batteries » 2023/1542 publié le 12 juillet 2023. Le statut de Producteur soumis aux obligations de la filière REP Piles et accumulateurs (prochainement renommée REP Batteries) est défini dans l'Article R543-125 du code de l'environnement, modifié par le Décret n°2020-1725 du 29 décembre 2020 - art. 3 (version en vigueur depuis le 01 janvier 2021).

QUELLES SONT LES 5 CATÉGORIES DE BATTERIES CONCERNÉES ?



1 Portables (piles et accumulateurs portables)

≤ 5kg



Chimies : piles alcalines, salines, boutons, Lithium, Li-ion, NiMh, NiCd

Où les trouve-t-on ?
Télécommande, électronique, jeux, outillage portatif, sécurité, éclairage, soins personnels, clôture électrifiée...

2 Moyens de Transport Légers (MTL)

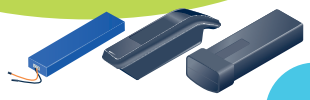

≤ 25kg

Chimie : Li-ion

Où les trouve-t-on ?
Trottinette, vélo électrique, scooter électrique, moto, hoverboard, monoroue, gyroroue...

3 Véhicules Électriques et Hybrides (VEH)

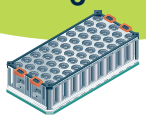

≥ 25kg

Chimie : Li-ion

Où les trouve-t-on ?
Tous véhicules électriques ou hybrides (inclus camions, automobiles...)

4 Starting, Litghting, Ignition (SLI)

Système de démarrage, d'allumage, d'éclairage embarqué ou une fonction auxiliaire ou d'assistance d'un véhicule (thermique ou non)



Chimie : plomb, Li-ion

Où les trouve-t-on ?
Automobiles et autres véhicules, moyens de transport et engins

5 Industrielles

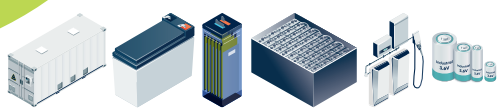

Chimie : Li-ion, plomb, Ni-Cd

Où les trouve-t-on ?

- Chariots élévateurs, robots logistiques, engins de chantier ou agricoles,... (batteries de traction servant à pousser, tirer, soulever)
- Dispositifs de stockage d'énergie photovoltaïque ou éolien (SSE - Energy Storage System)
- Dispositif de continuité d'alimentation électrique (UPS - Uninterruptible Power Supply & Telecom)
- Toute autre batterie (rechargeable ou non) conçue pour un usage industriel (appareils médicaux, systèmes de sécurité professionnels, utilisation en conditions extrêmes...)

ECOSYSTEM À VOS CÔTÉS

ecosystem est le seul éco-organisme qui couvre à la fois le périmètre des batteries et celui des équipements électr(on)iques et lampes, grâce à sa fusion avec Corepile en 2024.

Les avantages pour vous ?

- **Un guichet unique pour simplifier les démarches des Producteurs :** un seul portail de déclaration pour les filières batteries, EEE et lampes, et un interlocuteur unique.
- **La garantie d'un recyclage** dans le respect des exigences environnementales.
- **Accompagnement** à l'éco-conception, R&D, et **accompagnement au réemploi, au remanufacturage et à la réaffectation des batteries.**

DES QUESTIONS ? ON VOUS RÉPOND !

› *Vous avez encore des doutes sur votre statut ?*

› *Vous n'êtes pas sûr de la catégorie à laquelle appartiennent vos batteries ?*

› *Vous souhaitez connaître vos obligations et les services proposés plus en détails ?*

CONTACTEZ-NOUS !



Yann GAUTRON
Référent filière Batteries
contact.batteries@ecosystem.eco
+33 (0)6 64 21 81 76

ecosystem
recycler c'est protéger